

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 3 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 11

Quorum atteint (7)

Pouvoir : 0

Votants : 11

L'an deux mil vingt-six le trois du mois de mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 28 février 2026

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Annie LAURENTIN, Fabrice ADAMO, Sabrina LAURENTIN, Alexandre NIKSARLIAN, Christian PRUNIER, Sophie RIVALLEAU

Excusé : Adrien MILLET

Alexandre NIKSARLIAN a été nommé secrétaire de séance.

=====

FINANCES
Vote des TAUX 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;
- Vu le Code Général des impôts notamment ses articles 1639A et suivants ;
- Considérant que le produit fiscal attendu chaque année résulte de l'application des taux fixés par l'assemblée délibérante aux bases nettes d'imposition ;

M. Le Maire propose de :

- ✓ **MAINTENIR les taux d'imposition comme suit pour l'année 2026 :**

TAXES	ANNEE 2025	ANNEE 2026
Taxes d'habitation	16,65 %	16,65 %
Foncier Bâti	30,29 %	30,29 %
Foncier non Bâti	40,88 %	40,88 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés :

- ▶ De maintenir pour l'année 2026 les taux ci-dessus présentés
- ▶ D'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 4 mars 2026

Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Alexandre NIKSARLIAN

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20260304-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-03-2026

Publication le : 04-03-2026

